

- 8. *Assemblée générale ordinaire de l'IILE*
- 9. *Assemblée générale ordinaire de RESA*
- 11. *Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux - Modification budgétaire n°1/2024 - Approbation*

Les informations relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale du 25 octobre 2024.

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Assemblée générale stratégique de l'AIDE
4. Assemblée générale ordinaire d'Intradel
5. Assemblée générale ordinaire d'Enodia
6. Assemblée générale ordinaire de Contrat de Rivière Meuse aval
7. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding SC
8. Assemblée générale ordinaire de l'IILE
9. Assemblée générale ordinaire de RESA
10. Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher - Budget de l'année 2025 - Décision
11. Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux - Modification budgétaire n°1/2024 - Approbation
12. Modification budgétaire n°02/2024 - Décision
13. Centimes additionnels à l'Impôt des personnes physiques – Exercice 2025
14. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2025
15. Cimetières - Extension du cimetière de Voroux - Aire cinéraire - Décision
16. PIC 2019-2021 - Convention d'indemnisation pour perte de culture - Adoption
17. Réseau de Lecture Publique de Hesbaye - Convention pour les années 2025 à 2030 - Adoption
18. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

19. Désignation d'une Directrice générale f.f. - Ratification
20. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire
21. Personnel enseignant - Mise en disponibilité par défaut d'emploi pour perte partielle de charge pour 1P d'un maître spécial d'éducation physique - Prise d'acte
22. Personnel enseignant - Démission d'un maître spécial de religion catholique pour 2 périodes - Prise d'acte
23. à 31. Personnel enseignant - Ratification des désignations d'enseignants temporaires

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des informations suivantes:

1. Chiffres de la population scolaire au 01/10/2024:
 - Des chiffres de la population scolaire au 01/10/2024 :
 - Primaire: 157 élèves, répartis comme suit:
 - Implantation de Fexhe: 109
 - Implantation de Voroux: 48
 - Maternel: 87 élèves, répartis comme suit:
 - Implantation de Fexhe: 50
 - Implantation de Voroux: 37
 - **TOTAL: 244 élèves**
2. Arrêté ministériel du 7 octobre 2024 approuvant les règlements-redevances adoptés par le Conseil communal le 3 septembre 2024,
3. Arrêté ministériel du 7 octobre 2024 approuvant le règlement-taxi sur le changement de nom adopté par le Conseil communal le 3 septembre 2024,

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Assemblée générale stratégique de l'AIDE

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que l'AIDE tiendra son assemblée générale stratégique le mardi 26 novembre 2024 à 19h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25/06/2024
2. Approbation de l'évaluation 2024 du plan stratégique 2023-2025

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique d'AIDE.

4. Assemblée générale ordinaire d'Intradel

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'Intradel tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 28 novembre 2024 à 17h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

Bureau - Constitution

1. Stratégie - Plan stratégique 2023-2025 - Adaptation 2025
2. Administrateurs - Démissions/nominations

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Intradel.

5. Assemblée générale ordinaire d'Enodia

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers qu'Enodia tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 26 novembre 2024 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Plan Stratégique 2023-2025 - 2ème évaluation
2. Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant la Province de Liège
3. Pouvoirs

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Enodia.

6. Assemblée générale ordinaire de Contrat de Rivière Meuse aval

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que le Contrat de Rivière Meuse Aval tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 5 novembre 2024 à 19h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. PV de l'AG du 28 mars 2024 à Wanze: approbation
2. Budget prévisionnel pour 2025: approbation
3. Convention espèces exotiques envahissantes: avancement
4. Convention Culture du Risque d'Inondation: avancement
5. Appel à projets CRMA 2025: présentation des dossiers retenus
6. Verre de l'amitié en remerciement des précieuses collaborations durant cette législature

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du Contrat de Rivière - Meuse Aval.

7. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding SC

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que RESA Holding SC tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 27 novembre 2024 à 18h15.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Présentation globale de la stratégie groupe
2. Divers

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA HOLDING SC.

8. Assemblée générale ordinaire de l'IILE

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que la Zone de Secours-IILE tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 28 novembre 2024 à 16h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 - Évaluation 2024
 - Annexe 1: Plan Stratégique 2023-2025 - Évaluation 2024
 - Annexe 2: Note de Synthèse et projet de décision relatifs au point concerné

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'IILE.

9. Assemblée générale ordinaire de RESA

Monsieur le Bourgmestre informe les conseillers que RESA tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 27 novembre 2024 à 17.30h.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport "formation"
2. Évaluation du Plan Stratégique 2023-2025
3. Pouvoirs

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA.

10. Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher - Budget de l'année 2025 - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Comme discuté lors de la dernière séance du Conseil communal, Madame Devillers indique le budget pour l'année 2025 pour la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher appelle des remarques dans le chef de la Commune.

En effet, la Fabrique a sollicité une dotation communale extraordinaire à hauteur de 20.000 euros. Cette dernière était destinée à financer des travaux au presbytère. En vertu du décret impérial du 30 décembre 1809, la Commune est tenue de suppléer l'insuffisance des revenus de la fabrique pour les dépenses affectées au culte. Le CDLD précise néanmoins que l'insuffisance de ces revenus doit **être constatée**. En l'espèce, ce n'est pas le cas. De plus, intervenir dans ces travaux alors que les autres fabriques de l'entité souscrivent des emprunts pour financer des travaux similaires, serait contraire au principe d'égalité des usagers. Ce

dernier prévoyant que tout qui se trouve dans une même situation, doit être traité de la même façon.

En conséquence de quoi, la dotation extraordinaire est refusée.

Pour le reste, la dotation communale ordinaire s'élève à 6.442,08 euros et n'appelle pas de remarque particulière.

Après remarques et corrections de l'Évêché et de la Commune, les chiffres suivants sont obtenus :

- Recettes: 26.818,19 €
- Dépenses: 26.818,19 €
- Boni: 0,00 €
- Dotation communale ordinaire: 6.442,08 €

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget 2025 de la Fabrique d'église de Fexhe-le-Haut-Clocher, tel que réformé.

À l'unanimité, le Conseil approuve le budget pour l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher, tel que réformé.

11. Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux - Modification budgétaire n°1/2024 - Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique la modification n°1/2024 pour la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux n'appelle aucune remarque particulière dans le chef de de la Commune. Aucune modification de la dotation communale n'est apportée (votée en 2023 à 6.000,00 €).

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

- Recettes: 25.257,10 €
- Dépenses: 25.257,10 €
- Résultat: 0,00 €

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification n°1/2024 de la Fabrique d'église de Roloux.

À l'unanimité, le Conseil approuve la modification n°1/2024 de la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux.

12. Modification budgétaire n°02/2024 - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers donne lecture de ce qui suit :

La modification budgétaire 2 comprend surtout des ajustements de prévisions de recettes et dépenses, ce qui explique le nombre de petits montants dans les différentes rubriques du budget.

On arrive en fin d'année et les chiffres donnent de plus en plus de précision.

À l'ordinaire :

- en dépenses, il y a une augmentation de la cotisation de responsabilisation de 2023 et un prélèvement de 214.841 euros pour financer le service extraordinaire.

Des ajustements peu importants comme la mise à pension de Mme Jacob ou des petits travaux d'entretien à l'école de Voroux.

- en recettes : principalement la réception d'un dividende de 218.000 euros d'une intercommunale.

Le résultat à l'exercice propre est de 150.856 euros.

Les recettes totales sont de 7.729.100 euros; les dépenses totales de 6.606.124 euros.

Le boni général s'élève à 1.122.976 euros.

À l'extraordinaire :

Une augmentation des travaux de voirie pour 120.000 euros et un achat de batterie de chauffe pour l'école financés par le prélèvement sur l'ordinaire dont nous avons parlé plus haut.

Monsieur Leblanc demande si les 218.000 euros de dividendes proviennent de VOO. Monsieur le Bourgmestre répond affirmativement. Monsieur Leblanc demande si les recours ont été épuisés. Madame Devillers répond ne pas savoir.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la modification budgétaire.

À l'unanimité, le Conseil adopte la modification budgétaire n°02/2024.

13. Centimes additionnels à l'Impôt des personnes physiques – Exercice 2025

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que le taux de la taxe additionnelle à l'IPP est de 8,8%, comme depuis quelques années.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que bien que l'IPP soit élevé, la différence avec d'autres communes n'est pas représentative et que, contrairement à d'autres communes, Fexhe ne bénéficie pas d'industries importantes comme par exemple une sucrerie.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le taux de la taxe additionnelle.

À l'unanimité, le Conseil adopte la taxe additionnelle à l'IPP à un taux de 8,8%.

14. Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2025

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que le taux de la taxe additionnelle au précompte immobilier est de 2.500 centimes, comme depuis quelques années.

Monsieur le Bourgmestre signale que la taxe est inférieure, ici, à d'autres communes.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le taux de la taxe additionnelle.

À l'unanimité, le Conseil adopte la taxe additionnelle au précompte immobilier à un taux de 2.500 centimes.

15. Cimetières - Extension du cimetière de Voroux - Aire cinéraire - Décision

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'indique de procéder à la création d'une aire cinéraire au cimetière de Voroux-Goreux. Ce projet entend regrouper une aire de dispersion, les colombariums, des cavurnes et des emplacements pour urnes biodégradables. Néanmoins, l'enceinte actuelle n'est pas suffisante pour y réaliser l'aménagement. Dès lors, il est envisager d'aménager l'angle nord, non exploitable pour des concessions et assez plat et clôturé.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le projet d'aménagement.

À l'unanimité, le Conseil adopte le projet d'extension du cimetière de Voroux-Goreux.

16. PIC 2019-2021 - Convention d'indemnisation pour perte de culture - Adoption

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit ici de procéder à l'indemnisation d'exploitants de terres agricoles longeant la Rue de Jeneffe.

Il explique qu'à la suite de travaux de réfection de voirie de la Rue de Jeneffe, des terres du chantier ont dû entreposées sur les terres agricoles. Cela a engendré une perte de culture pour les exploitants. Ces terres étant des bonnes terres, il serait dommageable de les envoyer en décharge. Elles seront donc étendues sur les terres agricoles par les exploitants. Ainsi, l'indemnisation de 15.000 euros tend à couvrir la perte de culture et les frais afférant à l'étalement des terres.

Il précise également que le coût d'évacuation de ces bonnes terres est bien plus conséquent et qu'il s'agit d'un acte de bonne gestion que de les étaler à moindre coût.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention d'indemnisation pour perte de culture.

17. Réseau de Lecture Publique de Hesbaye - Convention pour les années 2025 à 2030 - Adoption

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de renouveler la convention pour la reconnaissance du réseau de lecture publique de Hesbaye.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la convention.

À l'unanimité, le Conseil renouvelle la convention pour la reconnaissance du réseau de lecture publique de Hesbaye.

18. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20h30.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h45.

* * *

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

Christelle MOËS

Henri CHRISTOPHE